\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Luz Adriana Camargo  
Attorney General  
Attorney General’s Office  
Avenida Calle 24 No. 52 – 01  
Bogotá D.C.  
Colombia

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Madame la Procureure générale,

**Je vous écris afin de vous faire part de ma vive inquiétude face aux menaces constantes et aux attaques visant les femmes qui recherchent des victimes de disparitions forcées en Colombie, particulièrement la Fundación Nydia Erika Bautista (FNEB).** Amnesty International a reçu des informations faisant état d’actes d’intimidation à leur encontre et à l’encontre des femmes qu’elles soutiennent, ainsi que de tentatives de piratage dirigées contre leurs systèmes informatiques. Le 24 octobre, dans le cadre d’un événement organisé sur invitation à Bogotá pour commémorer la Journée des femmes qui recherchent des personnes disparues, l’association s’est aperçue de la présence de personnes qui lui étaient étrangères, ainsi qu’aux autorités conviées à l’événement. Après avoir été invitées à s’identifier ou partir, ces personnes n’ont pas donné d’explications satisfaisantes et ont refusé de quitter les lieux. Ce jour-là, la directrice de la FNEB, Yanette Bautista, a reçu deux courriels provenant de «l’Équipe de support de la FNEB», disant qu’il fallait modifier le mot de passe. La vraie équipe de support technique a établi que ces courriels étaient en fait des tentatives de piratage visant l’adresse mail institutionnelle de la FNEB.

Depuis 2020, Amnesty International recueille des informations sur les risques encourus par celles qui défendent les droits humains en Colombie et a exposé les obligations internationales incombant aux autorités des Amériques quant à la protection de ces femmes. Elle met aussi en évidence la situation désastreuse à laquelle elles sont confrontées dans la région et le type de violations des droits humains qu’elles subissent. La FNEB a été soumise à différents risques, menaces et attaques par le passé et je suis préoccupé·e par le fait que la réponse du bureau de la procureure générale semble inadéquate, personne n’ayant été traduit en justice pour ces actes.

Ces actes d’intimidation et ces tentatives de piratage à l’encontre de la FNEB interviennent à un moment où des informations supposément nouvelles ont été communiquées au Bureau de la procureure générale et à la Juridiction spéciale pour la paix concernant la disparition forcée de Nydia Erika Bautista en août 1987.

**Je vous prie instamment de faire preuve de la plus grande diligence pour que le bureau de la procureure générale s’acquitte efficacement de son devoir d’enquêter sur ces actes, d’en établir les responsables et de les traduire en justice dans le cadre de procès équitables, afin d’éviter que ceux qui défendent les droits humains et recherchent les victimes de disparitions forcées ne subissent d’autres agressions.**

Je vous prie d’agréer, Madame la Procureure générale, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République de Colombie, Zieglerstrasse 29, 3007 Berne

Fax: 031 350 14 09, E-Mail: esuiza@cancilleria.gov.co